

Paris, le 7 septembre 2020

## Continuité de service à la Cipav

Un administrateur provisoire est entré en fonction le 27 août et exerce les prérogatives du conseil d'administration de la Cipav jusqu'au 31 décembre 2020.

La Cipav tient à rassurer ses adhérents sur la parfaite continuité de l'exercice de sa mission de service public.

La continuité du versement des prestations et du recouvrement des cotisations est assurée. Les collaborateurs de la Caisse restent pleinement mobilisés au service des adhérents et disponibles pour répondre à leurs éventuelles questions via leur espace personnel, par mail ou par téléphone.

La Cipav rappelle qu'elle a mis en place un dispositif d'aide financière exceptionnelle afin de soutenir ses adhérents professionnels libéraux et micro-entrepreneurs dans le contexte de crise économique.

Les modalités de cette aide sont accessibles ici : <https://www.lacipav.fr/dispositif-aide>.

La CIPAV est la plus importante caisse de retraite et de prévoyance des professions libérales avec 500.000 actifs cotisants, 130.000 retraités et 800.0000 radiés.



### À propos de La Cipav

La Cipav, caisse interprofessionnelle des professions libérales, est un organisme de droit privé placé sous la tutelle de l'État qui exerce une mission de service public. Elle a la charge de gérer les régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire) et de prévoyance au profit des professions libérales qu'elle protège. La gestion du régime de retraite de base, dont les règles sont les mêmes pour toutes les sections professionnelles de professions libérales (caisses des médecins, des vétérinaires, des pharmaciens, etc.), est déléguée par la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

La Cipav exerce ses missions de service public avec le souci permanent d'amélioration de la performance de gestion, de la qualité de service, de la préservation des droits et des intérêts de la population couverte et la responsabilité d'assurer la pérennité du modèle dans le temps.

Elle recouvre en moyenne chaque année un milliard quatre cent millions de cotisations retraite et verse six cent cinquante millions de prestations à ses adhérents retraités. Les engagements de la Cipav concernent plus d'un million quatre cent mille professionnels libéraux non retraités qui ont acquis des droits futurs à la retraite auprès d'elle.

La Cipav  
9 rue de Vienne – 75403 Paris CEDEX 08 accessible  
<https://www.lacipav.fr/>



### Contact médias

La Cipav  
Emilie de Chezelles – 07 77 26 24 60